



**Guide
Particuliers**

**PROGRAMME
SORTIR DU
FIOUL**



SORTIR DU FIOUL ET PASSER À UNE ÉNERGIE PLUS DURABLE

Tout savoir sur les solutions Butagaz



GAZ
DE VILLE



ÉLECTRICITÉ



GAZ EN
CITERNE



GRANULÉS
DE BOIS



GAZ EN
BOUTEILLE



ÉNERGIES
RENOUVELABLES



Butagaz vous accompagne dans votre transition énergétique

Nous vous proposons un ensemble d'offres et de services pour sortir du fioul et passer à une énergie plus performante et durable. Ce guide vous donne une vue d'ensemble de la réglementation en vigueur, de toutes les solutions pour sortir du fioul, des énergies alternatives et des aides financières disponibles pour changer de solution de chauffage.



Sommaire

01

Pourquoi sortir du fioul ?

Le fioul c'est terminé, que dit concrètement la loi	P 04
---	------

02

Les énergies pour sortir du fioul

Le biopropane	P 05
Les granulés de bois	P 06
Le gaz naturel	P 08
L'électricité	P 08
Les émissions de CO2 par énergie de chauffage	P 08

03

Changer de système de chauffage

La chaudière gaz THPE (très haute performance énergétique)	P 09
La pompe à chaleur air-eau	P 10
La pompe à chaleur hybride	P 10
Les panneaux solaires	P 11
Le retrait ou la neutralisation de cuve fioul	P 12

04

Les aides pour changer de système de chauffage

MaPrimeRénov'	P 14
Les certificats d'économies d'énergie (CEE)	P 15
Le Coup de pouce chauffage	P 15
L'éco-prêt à taux zéro	P 16
Les autres aides pour changer de chaudière	P 17



Pourquoi sortir du fioul ?

Le fioul est une énergie polluante et peu économique. En plus d'être l'un des combustibles qui émet le plus de CO2, il rejette également des particules fines ainsi que de la fumée nocive pour la santé. La vétusté de certaines cuves peut également avoir des conséquences sur l'environnement, en raison d'infiltration du fioul dans le sol et les nappes phréatiques.

C'est une énergie peu économique, son prix est notamment directement indexé sur la variation des cours de pétrole, créant ainsi une instabilité de son coût. Près de 3,5 millions de foyers¹ sont aujourd'hui chauffés au fioul et le contexte réglementaire évolue pour accompagner ces ménages dans leur transition énergétique.

Le fioul, c'est terminé ? Que dit concrètement la loi ?

En raison de son impact négatif sur l'environnement, l'État s'est fixé comme objectif la lutte contre cette énergie et accompagne les ménages dans leur transition vers une solution de chauffage plus durable. Le gouvernement a annoncé la fin des chaudières fonctionnant au fioul domestique dès 2022². Zoom sur ces annonces :



Il ne sera plus possible d'installer une chaudière neuve fonctionnant au fioul à partir du 1er janvier 2022. Dans le cas de la construction d'un logement neuf, cette règle s'appliquera dès le 1er juillet 2022.



Dans le cas d'une chaudière au fioul en panne et réparable (exemple : la réparation d'un brûleur), son propriétaire pourra effectuer la réparation et conserver sa chaudière. En revanche il ne pourra pas renouveler une chaudière fioul en fin de vie par une chaudière utilisant ce même mode de combustible.



Aucun changement de chauffage ne sera obligatoire pour les foyers déjà équipés d'une chaudière fioul, en état de fonctionnement.

✓ **Autant de raisons qui vont en faveur du changement de ce mode de chauffage pour une solution plus performante et durable.**

¹ Source : <https://www.effy.fr/actualite/etude-observatoire-effy-des-tendances-du-chauffage-au-fioul>

² Source: 14/01/2021: Projet de décret (actuellement en consultation) relatif à l'interdiction d'installer des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire consommant principalement des combustibles à haut niveau d'émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments à usage d'habitation ou à usage professionnel.



Les énergies pour sortir du fioul



Il existe autant de bonnes raisons de sortir du fioul que d'énergies alternatives !
Passage en revue de ces solutions de chauffage.

Le biopropane : un gaz vert qui répond à tous les besoins énergétiques de la maison



Le gaz en citerne (gaz propane) est la solution de chauffage idéale pour une maison qui n'est pas raccordée au gaz de ville. Cette énergie multifonctions et polyvalente répond à tous les besoins du foyer : chauffage, eau chaude et cuisson.

Le propane est plus respectueux de l'environnement que le fioul grâce à un impact carbone réduit et :

50% d'émissions de particules fines en moins¹.

Et pour toujours mieux vous accompagner dans votre transition énergétique, Butagaz propose une offre de biopropane : un gaz vert issu d'une ressource renouvelable, plus respectueuse de l'environnement

et dont le bilan carbone est réduit de 70% par rapport au fioul².

De plus, Butagaz compense 100% des émissions restantes, en finançant des projets de réduction de gaz à effet de serre.

[Découvrez nos projets de compensation carbone](#)

Si vous souhaitez une énergie plus respectueuse de la planète tout en maîtrisant votre budget, choisissez **la solution écoConfortique** et bénéficiez d'une mensualité tout inclus 100% biopropane !



Côté aides financières, il est possible de bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro et de l'aide MaPrimeRénov'.



[Tout savoir sur le chauffage au propane](#)

¹ Source : Rapport d'études ACV, du cabinet de conseil en éco-conception EVEA

² Les émissions carbone sont comptabilisées sur l'ensemble du cycle de vie (production, transport, combustion, etc.)



Les granulés de bois : une solution de chauffage économe, performante et écologique.



Le poêle à granulés est un système de chauffage autonome qui n'a pas besoin d'être raccordé à un chauffage central pour fonctionner. Suivant la taille de votre logement et le dimensionnement du poêle, vous pourrez chauffer votre habitation tout entière ou votre pièce de vie. Une énergie complémentaire peut être nécessaire pour chauffer les pièces plus éloignées de votre poêle.



Le granulé de bois ou pellet présente un avantage écologique indéniable : c'est un combustible 100% naturel et renouvelable à l'impact carbone neutre.



En effet, les granulés de bois proviennent de produits connexes de scierie comme la sciure et les copeaux destinés initialement à être jetés ou détruits.

La qualité des granulés de Bob est notre priorité, ils respectent la norme DinPlus et sont fabriqués à partir de sciure d'arbres résineux issus des forêts des Ardennes, des Vosges, d'Auvergne, du Limousin et des Pyrénées.

Avec nos usines partenaires, nous avons mis en place des procédés de fabrication et de stockage qui nous permettent d'avoir des granulés encore plus performants et une combustion optimale dans votre poêle.

Côté économies, en plus d'être un mode de chauffage performant, c'est l'un des combustibles les moins chers.



✔ De quoi satisfaire votre budget et l'environnement !

[Tout savoir sur le poêle à granulés](#)

Butagaz propose une offre tout compris comprenant l'installation d'un poêle à granulés de marque MCZ, leader des poêles à granulés en France, la livraison d'une première palette de granulés de Bob et la déduction immédiate des aides financières de votre devis.



[Tout savoir sur cette offre](#)

Une offre qui permet de :

Faire des économies d'énergie grâce à l'installation d'un poêle à granulés performant.

De consommer de manière plus durable grâce à une énergie ayant un impact limité sur l'environnement.

Ne payer que le reste à charge des dépenses d'installation, déductions faites des aides au financement auxquelles vous pouvez prétendre.

Voici un exemple de financement (aides déduites) pour le modèle de poêle à granulés May¹.

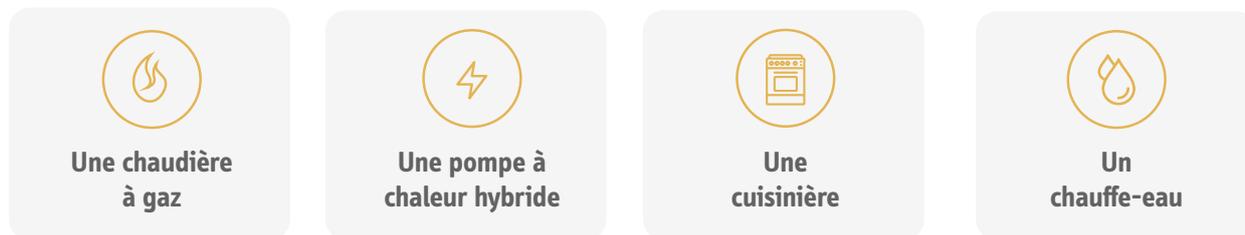
REVENUS DU MÉNAGE	TRÈS MODESTES	MODESTES	INTERMÉDIAIRES	AUTRES
MONTANT TOTAL (INCLUANT POÊLE + FUMISTERIE + INSTALLATION + UNE PALETTE DE GRANULÉS)	4 070 € TTC	4 070 € TTC	4 070 € TTC	4 070 € TTC
PRIME CEE BUTAGAZ	370€	120€	120€	120€
MAPRIMERÉNOV'	3 000€	2 500€	1 500€	0€
RESTE À CHARGE	700€	1 450€	2 450€	3 950€

¹ Son prix fourni/posé incluant la fumisterie et une palette de granulés Butagaz est de 4070€ (sous réserve de faisabilité et hors contraintes techniques particulières).



Le gaz naturel : la solution de chauffage adaptée au milieu urbain

Le gaz naturel ou gaz de ville est une énergie raccordée dans les logements par le biais de canalisations urbaines. C'est donc une solution de chauffage adaptée à un logement raccordé à ce réseau. Il peut être utilisé pour alimenter :



Fournisseur multi-énergies, Butagaz propose des solutions pour passer du fioul au gaz naturel ainsi qu'une offre de gaz naturel jusqu'à 10% moins chère que le tarif réglementé de vente proposé par les fournisseurs historiques¹.

Le chauffage électrique : la solution facile à installer

L'énergie électrique est beaucoup utilisée en France comme moyen de chauffage. C'est une solution à l'installation et à l'entretien faciles, et son impact carbone est faible. En revanche, le chauffage électrique est mal adapté aux grandes surfaces et ne bénéficie pas d'aides. Côté équipement, il y a une grande disparité de performances entre les différents modèles de radiateurs et ce sont les radiateurs à inertie qui bénéficient de l'un des meilleurs rendements thermiques.

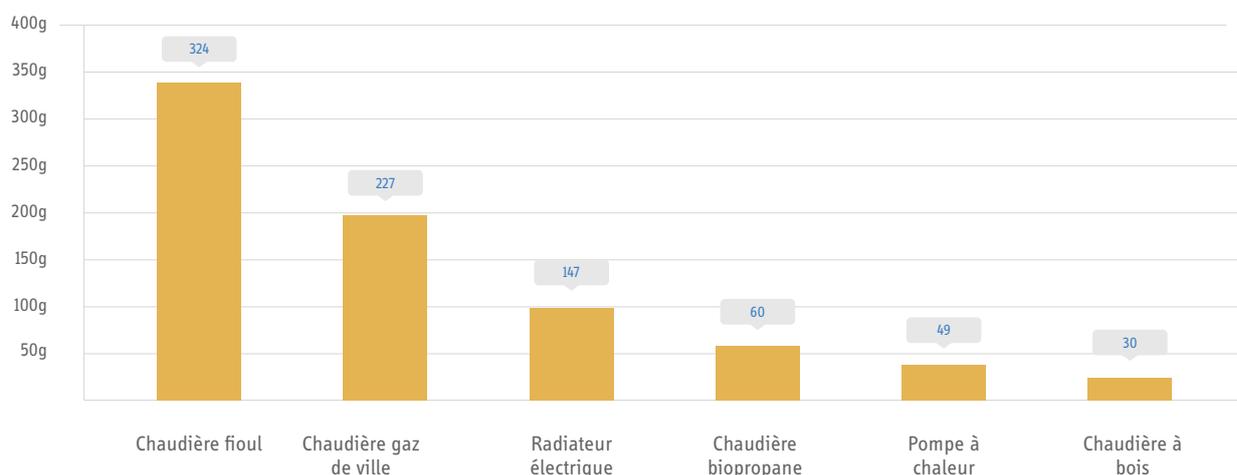
Pour les ménages qui font le choix de passer du chauffage au fioul à l'énergie électrique, Butagaz propose une offre d'électricité 100% verte grâce à des garanties d'origine établies majoritairement avec des contrats d'achat d'énergie auprès de producteurs verts locaux (éolien, photovoltaïques).



[Tout savoir sur les offres gaz naturel et électricité](#)



Les émissions de CO2 par énergie de chauffage*



*en g CO2 eq/kWh. Source Ademe

¹ Réduction sur le prix du kWh HT par rapport au Tarif Réglementé de Vente de l'électricité et du gaz naturel, hors abonnement



Changer de système de chauffage



Profiter d'un mode de chauffage plus économique et écologique, c'est possible en passant à un nouveau système de chauffage performant. Tour d'horizon des meilleurs dispositifs actuels.

La chaudière gaz THPE (très haute performance énergétique)

Une chaudière gaz THPE affiche les meilleures performances énergétiques parmi tous les modèles disponibles sur le marché. La chaudière récupère la chaleur issue de la combustion du gaz, en transformant ainsi cette chaleur habituellement perdue en chaleur utilisable. Cet équipement permet ainsi de réaliser des économies d'énergie importantes et de réduire sa facture.

La pompe à chaleur air-eau

Une pompe à chaleur air-eau permet de capter, grâce à une unité extérieure, les calories présentes dans l'air pour les transformer en chaleur, avant de les réinjecter dans le circuit de chauffage central et d'eau chaude du logement. Une solution souvent couplée à un autre système de chauffage, mais idéale pour chauffer toute une maison située dans une zone géographique aux températures extérieures modérées.

La pompe à chaleur hybride

Grâce à son mécanisme fonctionnant au gaz et à l'électricité, la consommation d'une pompe à chaleur hybride a de quoi séduire. La chaudière hybride associe une chaudière gaz à condensation et une pompe à chaleur (à gaz ou électrique). Ces équipements misent sur deux technologies innovantes et performantes, pour offrir un rendement intéressant et des économies d'énergie importantes. Pour la partie de la pompe à chaleur fonctionnant à l'électricité, la solution peut se porter vers une l'installation de panneaux solaires permettant une autoconsommation électrique.



[Tout savoir sur le fonctionnement d'une pompe à chaleur hybride](#)



L'offre Pack Chauffage Facilipass

Butagaz propose une offre qui permet de remplacer, à frais réduits, son ancienne chaudière fioul par un équipement performant et sélectionné auprès de grandes marques de chauffage.

Cette offre intègre les différentes aides afin de limiter le reste à charge et les travaux sont confiés à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) afin de garantir une installation et un entretien de qualité.



[Tout savoir sur l'offre Facilipass de Butagaz](#)

Exemples de financement de projet¹

Ménage (selon revenus)	très modestes	modestes	intermédiaires	autres
------------------------	---------------	----------	----------------	--------

INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE GAZ THPE

Prix chaudière fournie/posée	4 000 € TTC			
Prime C2E par Butagaz	1 440€	1 352€	676€	676€
MaPrimeRénov'	1 200€	800€	0€	0€
Reste à Charge	1 360€	1 848€	3 324€	3 324€
Financement sur 60 mois (taux 4,90%)	-	35€/mois	62€/mois	62€/mois

INSTALLATION D'UNE PAC AIR/EAU OU PAC HYBRIDE GAZ

Prix chaudière fournie/posée	12 000 € TTC			
Prime C2E par Butagaz	4 800€	4 509€	2 818€	2 818€
MaPrimeRénov'	4 000€	3 000€	2 000€	0€
Reste à Charge	3 200€	4 491€	7 182€	9 182€
Financement sur 60 mois (taux 4,90%)	-	84€/mois	135€/mois	172€/mois

INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE BOIS OU GRANULÉS

Prix chaudière fournie/posée	18 000 € TTC			
Prime C2E par Butagaz	4 800€	4 509€	2 818€	2 818€
MaPrimeRénov'	10 000€	8 000€	4 000€	0€
Reste à Charge	3 200€	5 491€	11 182€	15 182€
Financement sur 60 mois (taux 4,90%)	-	98€/mois	282€/mois	282€/mois

Les panneaux solaires : un complément malin pour produire sa propre électricité



L'autoconsommation solaire consiste à produire son électricité en toute autonomie à l'aide de panneaux solaires pour ensuite consommer cette énergie en totalité ou en partie.

Afin de produire sa propre électricité, il est possible de faire installer des panneaux photovoltaïques ou un kit de panneaux solaires dédiés à l'autoconsommation.

Comment cela fonctionne ?

- L'autoconsommation avec la vente du surplus produit : les panneaux photovoltaïques permettent de produire et de consommer sa propre électricité. En cas de surplus de production, l'électricité est vendue à EDF OA (Obligation d'achat) ou à un autre fournisseur.
- L'autoconsommation personnelle uniquement : avec ce mode de production, le surplus d'électricité n'est pas revendu.

L'autoconsommation solaire permet donc de réduire ses factures d'électricité, mais également d'obtenir un revenu complémentaire grâce à la revente de l'énergie solaire non consommée.

Quels sont les avantages ?

- 1.** C'est une démarche respectueuse de l'environnement : l'électricité issue des panneaux solaires provient d'une ressource énergétique inépuisable (le soleil), et ce mode de production contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- 2.** L'autoconsommation peut être appliquée partout en France, en effet, seul le niveau de rendement est impacté par l'ensoleillement.
- 3.** La revente du surplus d'énergie permet d'approvisionner en énergie verte le circuit de distribution du réseau.
- 4.** Vous réduisez le montant de votre facture d'électricité.



Faire baisser sa facture d'électricité et produire de l'énergie verte en consommant une partie de cette électricité, c'est donc possible ! Et Butagaz propose un service d'installation de panneaux solaires.

[En savoir plus](#)



Pour encourager les projets solaires, l'État propose de nombreuses aides financières que vous pourrez déduire du prix des panneaux solaires : primes à l'autoconsommation, TVA réduite, obligation d'achat.

[En savoir plus](#)

Le service de neutralisation ou de retrait de cuve fioul par Butagaz : une solution tout inclus pour enlever en toute sérénité une cuve fioul !



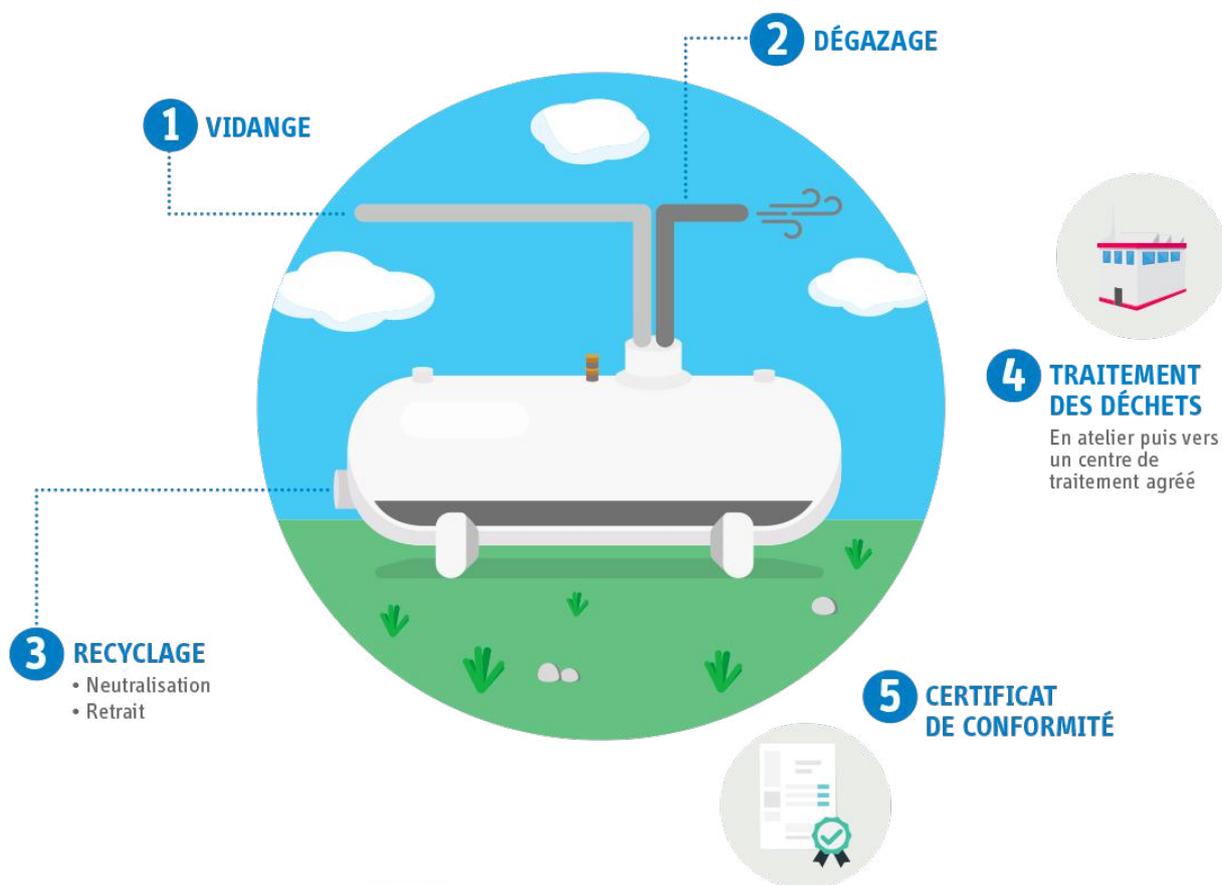
Que ce soit pour passer à une autre énergie ou simplement pour recycler une cuve fioul, Butagaz propose un service de retrait tout inclus qui respecte les normes en vigueur.

En effet depuis 2004, enlever une cuve fioul ou cuve à mazout est réglementé par l'État, aussi bien pour garantir la sécurité que pour le respect de l'environnement.

Il est donc important de faire réaliser ces travaux par des professionnels certifiés qui remettent une attestation de conformité à l'issue de l'intervention. Cette attestation peut être demandée lors de la vente de sa maison.



Les 5 étapes de la neutralisation et/ou retrait d'une cuve fioul



Pour les ménages les plus modestes, le retrait d'une cuve fioul est éligible à de nombreuses aides, de quoi faire un geste pour la planète, tout en faisant des économies ! Parmi les aides les plus importantes :

MaPrimeRénov' est calculée selon les conditions de ressources fixées par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat). La prime est de 1200€ pour les ménages aux revenus très modestes, 800€ pour les ménages aux revenus modestes et 400 € pour les ménages aux revenus intermédiaires. Et cette prime peut être directement déduite du devis et ainsi diminuer le reste à charge client.



Pour en savoir plus sur [la neutralisation et le retrait de la cuve fioul](#)

Les aides pour changer de système de chauffage



Il existe aujourd'hui de nombreuses aides pour accompagner les ménages dans leur changement d'énergie, afin d'encourager le passage d'un mode de chauffage peu économique et polluant vers une solution plus performante et vertueuse.

Nous vous donnons des indications pour vous y retrouver parmi les différents dispositifs d'aides disponibles.

MaPrimeRénov'

Le gouvernement a lancé « MaPrimeRénov' » début 2020, dans le but de remplacer le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Distribuée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), cette aide pour changer de chaudière (et pour réaliser d'autres travaux destinés à faire baisser la consommation énergétique) est attribuée sous conditions de ressources.



MaPrimeRénov', pour qui ?

MaPrimeRénov' s'adresse depuis le 1er janvier 2021 à tous les foyers, sans condition de revenus pour les propriétaires occupants de leur résidence principale et d'un logement de plus de deux ans.. Une aide jusqu'à 1 200€ supplémentaire.



MaPrimeRénov, combien je peux toucher ?

Pour bénéficier de MaPrimeRénov, le changement de chaudière doit être effectué par une entreprise labélisée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Un montant défini par l'Anah est attribué pour chaque type de travaux éligibles, dans la limite d'un plafond de 20 000 €.

Le remplacement d'une vieille chaudière par une chaudière gaz à très haute performance énergétique (THPE) permet une aide, qui peut aller de 800€ à 1 200€ selon les conditions de revenus. La dépose d'une cuve à fioul permet une aide jusqu'à 1 200€ supplémentaire.



Les certificats d'économies d'énergie (CEE)

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) ont pour objectif d'inciter les vendeurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie, soit directement, soit en proposant des solutions aux clients. C'est un programme qui permet d'accompagner les Français dans la transition énergétique de leurs logements.

Pour faire simple : pour répondre au dispositif des CEE, la plupart des vendeurs d'énergie attribuent une prime à leurs clients qui se lancent dans des travaux d'efficacité énergétique, comme le changement d'une chaudière. Le montant de cette prime énergie est variable et dépend des travaux effectués.



Le Coup de pouce chauffage

Le Coup de pouce chauffage complète le dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Vous pouvez en profiter si votre fournisseur d'énergie est signataire d'une charte d'engagement Coup de pouce, ce qui est le cas de Butagaz.

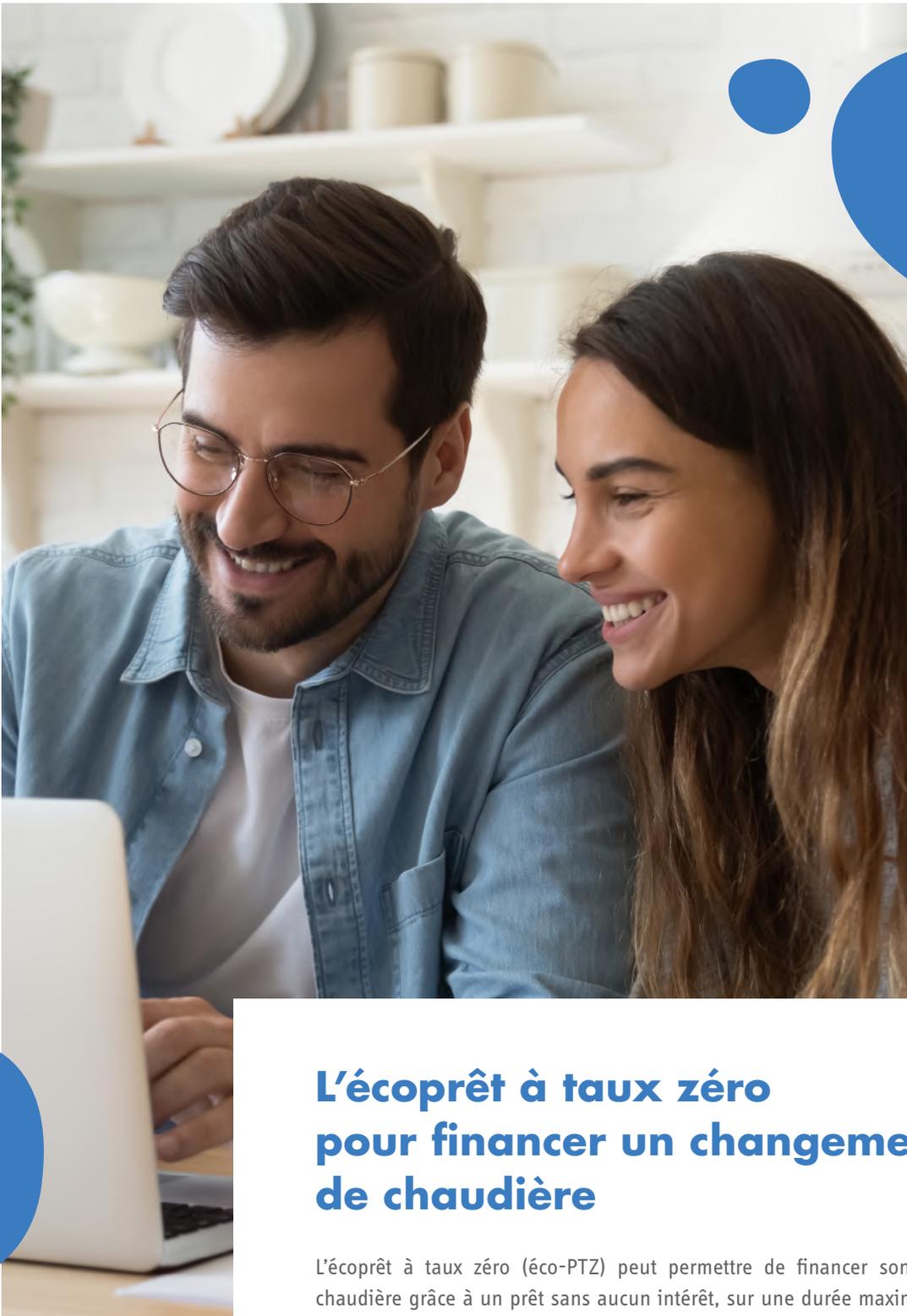
Concrètement, en plus de la prime CEE, il s'agit d'une bonification pour changer de chaudière et ainsi améliorer son système de chauffage. Le Coup de pouce chauffage est accessible quels que soient les revenus, seul son montant varie selon les ressources. Profitez-en vite puisqu'il est valable jusqu'au 30 juin 2021 pour passer d'une chaudière fioul à une chaudière gaz. Et cette aide est même prolongée jusqu'en 2025 pour le passage à une pompe à chaleur hybride ou à une chaudière biomasse.

Exemple : pour l'installation d'une chaudière au gaz THPE, la prime bonifiée est de 600€ à 1 200€. Pour l'installation d'une pompe à chaleur hybride, la prime est de 2 500€ à 4 000€.



Pour profiter des CEE et du Coup de pouce chauffage, il est important de s'inscrire sur [Butaprimes.fr](https://www.butaprimes.fr) avant de signer un devis auprès d'un installateur. Sur [Butaprimes.fr](https://www.butaprimes.fr), vous pourrez simuler le montant de votre prime et suivre l'avancement de votre dossier.





L'écoprêt à taux zéro pour financer un changement de chaudière

L'écoprêt à taux zéro (éco-PTZ) peut permettre de financer son changement de chaudière grâce à un prêt sans aucun intérêt, sur une durée maximum de 15 ans, et sans apport.

Pour souscrire un éco-PTZ, il faut être propriétaire occupant de sa résidence principale, et sa maison ou son appartement doit avoir été construit il y a au moins deux ans. Également, le prestataire qui prendra en charge l'installation de la nouvelle chaudière doit porter le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Plus le cumul de travaux éligibles (changement de chaudière, dépose d'une cuve à fioul, etc.) est important, plus le montant du prêt pourra être élevé (montant maximal : 15 000 € pour une opération éligible, 25 000 € pour deux travaux, 30 000 € pour trois travaux ou plus).

Les autres aides pour changer de chaudière



La TVA réduite

Si une maison ou un appartement a plus de deux ans, le changement d'une chaudière, s'il améliore le rendement énergétique du logement, est soumis à une **TVA réduite de 10 % ou 5,5 %** (au lieu de 20 %).



Habiter Mieux sérénité

L'aide Habiter Mieux sérénité de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) couvre le montant hors taxes de travaux de rénovation énergétique à hauteur de 50 % (pour les revenus très modestes) ou 35 % (pour les revenus modestes). Avec, en plus, une prime de 10 % du montant total HT des travaux, dans la limite de 2 000 € (sous conditions de ressources). L'Anah joue également un rôle d'accompagnement pour chiffrer au plus juste un projet de travaux et réaliser les démarches de demande d'aides financières.



Le chèque énergie

Le chèque énergie constitue, majoritairement, une aide au paiement des factures d'énergie. Il est attribué sous conditions de ressources. Ce chèque énergie peut également financer certains travaux de rénovation énergétique, comme le changement d'une chaudière, dans le cas de l'installation d'une chaudière à haute ou très haute performance énergétique.

Tout savoir sur les aides pour rénover son logement :

[Cliquez ici](#)



Nous contacter

WWW.BUTAGAZ.FR

► N°Cristal 09 70 81 81 22

L'énergie est notre avenir, économisons-la



GAZ
DE VILLE



ÉLECTRICITÉ



GAZ EN
CITERNE



GRANULÉS
DE BOIS



GAZ EN
BOUTEILLE



ÉNERGIES
RENOUVELABLES